

Que vous soyez en situation de handicap ou non, parents, professionnels ...

## DEVENEZ ADHÉRENT !

Pour vous associer à la vie de l'APF à travers ses espaces d'information, de participation, de décision, de responsabilité.

## BULLETIN D'ADHÉSION

( à renvoyer par courrier à la délégation des Yvelines)



**EN ADHÉRANT À L'APF VOUS POUVEZ :**

- ➔ **Faire adhérer votre FAMILLE**  
Pour renforcer la place de votre famille au sein de l'association, l'APF vous propose de faire adhérer votre foyer (voir ci-contre).
- ➔ **Opter pour le PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**  
Pour soutenir régulièrement les actions de l'APF de la manière la plus simple et la plus économique, pour vous et pour l'association.  
Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter la délégation APF de votre département ou notre service adhésion au 01 40 78 27 06.
- ➔ **Bénéficier d'UNE PREMIÈRE ADHÉSION gratuite si vous avez entre 18 et 26 ans**  
Renseignez-vous auprès de la délégation APF de votre département pour en savoir plus.
- ➔ **Bénéficier d'une RÉDUCTION sur votre abonnement au magazine Faire Face**  
Pour suivre toute l'actualité du handicap et mieux vivre le handicap au quotidien.  
Au service et à l'écoute de ses lecteurs, Faire Face est considéré aujourd'hui comme le premier support de presse de référence des personnes handicapées, de leurs proches et de leurs aidants.

**Vous pouvez également suivre l'actualité du handicap sur notre site [www.faire-face.fr](http://www.faire-face.fr) et vous abonner en ligne.**

**OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !**

Merçi de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous l'enveloppe jointe à ce document, sans l'affranchir ou de le remettre directement à votre délégation départementale.

**OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :**

Votez adhésion et votre don complémentaire vous d'ont droit à une réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €

Cotisation familiale\* :  2 personnes (40 €)  3 personnes (45 €)  4 personnes (60 €)  5 personnes (75 €)  6 personnes (90 €)

Merçi de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

1<sup>ère</sup> cotisation à l'APF pour les 18/26 ans **0 €**

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : €

**TOTAL de mon règlement :** €

\* appartenant au même foyer fiscal. Droits réservés jusqu'au 31/12/2014.

M=  M. Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

N° : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Je joint mon règlement par :  
 chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France  
 carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 53 80 81 04

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, et vous pouvez à tout moment nous adresser une demande de suppression de vos données et d'abandon sans compensation à nos services. Adressez vos demandes à : Association des Paralysés de France, 164 avenue Joseph Kessel Pavillon 10, 78100 St Germain des Prés. Téléphone : 01 30 44 14 41. Fax : 01 30 60 02 55. Email : dd.78@apf.asso.fr

### La délégation des Yvelines en chiffres c'est

- ▶ 400 adhérents
- ▶ 300 donateurs
- ▶ 45 bénévoles
- ▶ 30 représentants en commissions communales ou intercommunales d'accessibilité
- ▶ 9 élus
- ▶ 8 salariées




**Association des Paralysés de France**

**Délégation APF des Yvelines**

164 avenue Joseph Kessel Pavillon 10  
 Tel : 01 30 44 14 41  
 Fax: 01 30 60 02 55  
 @ : dd.78@apf.asso.fr  
 Blog : <http://apf78.blogs.apf.asso.fr>

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00




ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE



## DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DES YVELINES



*L'Association des Paralysés de France, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement pour le soutien, la défense et l'insertion des personnes atteintes de déficiences motrices avec ou sans troubles associés.*

Pour une société inclusive ...

# L'APF dans les Yvelines

## LES ACTEURS

### Les élus

Un Conseil Départemental, composé de 9 membres élus par les adhérents, assure la représentation politique de l'APF dans les instances des Yvelines et vote les orientations politiques départementales. Il se réunit une fois par mois.

### Les adhérents

Par leurs adhésions, les adhérents marquent leur engagement aux valeurs de l'APF. Ils créent des Groupes Relais et peuvent former des Groupes Initiatives, animer ou participer aux événements et actions de la délégation et bien sûr, être bénévoles ...

### Les bénévoles

Le bénévolat constitue un engagement, c'est :

**S'**Associer à la vie de la délégation

**S'**Impliquer auprès des personnes handicapées

**D**onner du temps

**E**changer des valeurs, des idées

**R**éaliser un accomplissement personnel

### Les partenaires

Villes, entreprises, associations, écoles,... Les organismes partenaires représentent un soutien primordial pour réaliser nos projets que ce soit par une aide financière, un prêt de salle, un service, un don de matériel ... Vous pouvez nous aider !

## LES MISSIONS

### Œuvrer pour favoriser l'égalité des chances et la démarche citoyenne des personnes en situation de handicap

- ◆ Informer et sensibiliser
- ◆ Défendre les droits, représenter et revendiquer
- ◆ Agir contre l'exclusion et la discrimination
- ◆ Soutenir et accompagner nos adhérents
- ◆ Favoriser l'implication des partenaires sociaux, institutionnels et politiques

## LES GROUPES RELAIS

Les groupes relais mettent en œuvre **l'action de proximité** (rencontres, revendication ...) afin de créer du lien entre les personnes en situation de handicap moteur localement.

Vous souhaitez faire des rencontres, des sorties, créer des projets : **rejoignez les groupes relais de Versailles et de Poissy** .

Les membres des groupes relais se réunissent une fois par mois.

## LES ACTIONS

### Représentation

Représentations en Commissions Communale et intercommunale d'accessibilité, à la Maison Départemental Personnes Handicapées, dans les CCAS...

### Loisirs

Activités hebdomadaires (ateliers), sorties, soirée de Noël, soirée champêtre, APF Évasion, séjours en France et à l'étranger, ...

### Soutien

Soutien juridique et social, accompagnement dans la résolution de problématiques d'accessibilité, Réseau de Solidarité Quotidienne ...

### Accompagnement

La délégation vous accompagne dans le développement de votre projet en lien avec le projet associatif.

### Sensibilisation

Interventions dans les écoles, les collèges, les entreprises ou les collectivités.